

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis

Canton de  
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

# MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX  
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

## Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 02 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux mars, à vingt heures et vingt minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances.

**Présents** : CAVALETTI Véronique, Maire,  
WAECHTER Rodolphe, GENON Francis, adjoints,  
JULIEN Louise, OLY Frédéric, GAVOIS Olivier, TESSON Jérôme, BONTE Alexandre, conseillers.

**Absents** : JOURDAIN Valérie, HURAUX Patrice, BEDU Didier

**Procurations** : HURAUX Patrice donne procuration à GAVOIS Olivier  
JOURDAIN Valérie donne procuration à Véronique CAVALETTI

**Secrétaire de séance** : Olivier GAVOIS

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 08

Nombre de votants : 10

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 20/12/2017

### **2018/1 : Délibération en vue d'annexer la salle Pierre Grimaud, située 1 rue du Chêne à Feigneux, à la mairie afin d'y officier.**

Madame le Maire informe que dans le cadre de l'article 49 de la Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle, et la possibilité d'affectation « à la célébration de mariages, tout bâtiment communal, autre que celui de la maison commune, situé sur le territoire de la commune ».

Après avis favorable des services du SDIS en date du 21 juin 2011 et des services de la Sous-Préfecture de Senlis en date du 18 juillet 2011 ;

Madame le Maire rappelle qu'une délibération avait déjà été prise en 2011 (2011/33) afin de recueillir l'avis de Madame le Procureure de la République, demande restée sans réponse à ce jour,

Aussi le conseil municipal souhaite réitérer la demande d'annexion de la salle Pierre Grimaud, située 1 rue du Chêne à Feigneux afin d'y officier.

Au vu des différents accords, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide d'annexer la salle citée en objet afin de pouvoir y officier lorsque le Maire en jugera l'utilité. En effet, la mairie est exigue (40m2) pour des mariages accueillant un nombre important de personnes. De plus, le bâtiment donne accès directement sur la route départementale où la vitesse y est très souvent excessive. Me le Maire fait remarquer que les entrées et sorties des mariages font l'objet de débordement sur la voirie (RD50).

Ainsi, lorsqu'un mariage sera prévu avec présence d'un grand public, le maire pourra alors pour des raisons de sécurité, décider d'officier dans la salle annexée à la mairie.

### **2018/2 : Subventions allouées aux associations exercice 2018.**

Mme Le Maire donne lecture de toutes les demandes de subventions reçues en mairie pour cet exercice 2018. Ainsi, après avoir écouté et consulté toutes les demandes, l'ensemble du Conseil Municipal décide, à la majorité, d'octroyer les sommes suivantes aux associations ci-dessous:

- Projet SEFROU:	600€
- MJC Feigneux (fonctionnement):	1 000€ (2 voix contre)
- MJC Feigneux: Jours de fêtes:	5 000€ (2 voix contre)
- RVM :	50€
- ADU (Usagers SNCF) :	50€
- Autonne Village :	250€
- ADTO :	536.40€
- SMPV (Secrétaire Pays de Valois) :	100€
- Aux Cuivres Citoyens :	600€
- L'Outil en main du Valois :	200€
- Fondation du patrimoine :	55€
- Amicale des Maires :	50€
- UMO	164.22€
<b>Total:</b>	<b>8 655.62€</b>

Il est décidé à l'unanimité des présents de prévoir la somme de 8 700 € à l'article 6574 pour l'exercice 2018.

### **2018/3 : BUDGET COMMUNAL : Examen et vote du compte administratif 2017.**

Monsieur GENON Francis, deuxième adjoint informe, le conseil, que suite aux dispositions prévues par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) relative à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2313-1 ,3313-1 et L4313-1 du Code Général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes,

Les communes ont l'obligation (quelle que soit leur population) de joindre une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui sera jointe au budget primitif 2018 et au compte administratif 2017, afin de permettre aux citoyens d'en connaître les enjeux. Monsieur GENON Francis présente ce document qui sera annexé au compte administratif communal 2017.

Après examen et après avoir délibéré, les conseillers à l'unanimité des présents, votent le compte administratif 2016 de la commune présenté par Monsieur GENON Francis. (Le Maire ne prenant pas part au vote)

#### ✓ SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Dépenses de l'exercice 2017 : 294 819.81€

Recettes de l'exercice 2017 : 313 457.10€

Soit un excédent de fonctionnement de **+18 637.29**

#### ✓ SECTION D'INVESTISSEMENT.

Dépenses de l'exercice 2017 : 70 236.83 €

Recettes de l'exercice 2017: 96 921.44 €

Soit un excédent d'investissement de : **+ 26 684.61€**

#### **2018/4: Approbation du compte de gestion 2017 de la commune de Feigneux.**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité des présents et représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2018/5 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE FEIGNEUX.**

Monsieur GENON Francis, deuxième adjoint informe le conseil que suite aux dispositions prévues par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) relative à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2313-1 ,3313-1 et L4313-1 du Code Général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes,

Les communes (quelle que soit leur population) sont dans l'obligation de joindre une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et qui doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en connaître les enjeux.

Ainsi, Monsieur GENON Francis procède à la lecture de ce document qui sera annexé au compte administratif eau 2017.

Dans le même temps, après examen du compte administratif 2017 du service de distribution d'eau potable de Feigneux, présenté par Monsieur GENON Francis, et après en avoir délibéré, les conseillers à l'unanimité des présents (le maire ne prenant pas part au vote) approuvent ledit compte à savoir :

✓ Section d'exploitation :

Dépenses de l'exercice 2017 :12 454.76 €

Recettes de l'exercice 2017 :26 038.95 €

Soit un excédent d'exploitation de : **+ 13 584.19€.**

✓ Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2017 :0.00€

Recettes de l'exercice 2017 : 40 831.03 €

Soit un résultat d'investissement de : **+ 40 831.03€**

Le point concernant le versement des recettes a été fait et SUEZ et celles-ci ont été régularisées.

**2018/6: Approbation du compte de gestion 2017 du service public local service de l'eau.**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité des présents et représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2018/7 Tarifs communaux.**

Dans le cadre de la préparation du budget communal 2018, Mme le Maire demande au conseil son positionnement sur une éventuelle augmentation des tarifs communaux.

Le conseil à l'unanimité des présents et représentés, décide de ne pas procéder à une augmentation des tarifs communaux pour l'exercice 2018.

### **2018/8 : Location de la salle communale au personnel de la mairie et du SIVOS de Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Russy-Bémont.**

Madame le Maire propose au conseil d'appliquer la tarification spécifique aux habitants de Feigneux/Morcourt pour le personnel de la mairie de Feigneux et le SIVOS de Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Russy-Bémont au vu de l'implication du personnel dans la vie du village.

Le conseil à l'unanimité des présents et représentés décide de mettre en place ladite tarification pour la location de la salle communale de Feigneux à destination du personnel de la commune de Feigneux ainsi que celui du SIVOS de Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Russy-Bémont.

### **2018/9 : Vote des quatre taxes année 2018.**

Madame le Maire informe le conseil que le tableau des 4 taxes : Taxe habitation/taxe foncière bâti/non bâti/CFE, année 2018 n'a pas encore été reçu. Il est donc nécessaire d'attendre la réception de celui-ci par les services de l'Etat afin de pouvoir délibérer.

### **2018/10 : Opérations d'investissement 2018.**

Un point est fait concernant les opérations d'investissements travaux 2018 à savoir

- Sécurisation de la place Elisabeth Huraux et ses abords : phase 1
- Enfouissement coordonnée des réseaux 1 rue du Chêne- place Elisabeth Huraux
- Aménagement des eaux pluviales de la place Elisabeth Huraux et ses abords
- Aménagement du parking de la place Elisabeth Huraux et ses abords
- Extension de la bibliothèque municipale
- Eclairage LED

### **2018/11 : Numérisation des Actes Etat civil :**

Mme le Maire informe d'une proposition du prestataire informatique ADICO pour procéder à la numérisation des actes d'état civil. Les avantages seraient que les actes numérisés sont indexés et intégrés dans le logiciel Etat civil utilisé par la commune. L'ensemble des actes que l'on doit conserver ont d'office une sauvegarde numérique. Un module de recherche permet de cibler l'acte par type, par date d'évènement, par nom ou par année de rédaction de l'acte. Anticiper : la future loi obligera les communes à envoyer les extraits d'actes de naissances ou décès numérisés pour établir des papiers

d'identité ou pour répondre aux demandes de notaires et organismes sociaux (COMEDDEC). Par ailleurs, ce dispositif permettrait de manipuler à minima les registres et ainsi de les préserver au mieux.

Un groupement de commande a permis à l'ADICO d'obtenir un prix de 0.40 cts HT par actes.

La commune de Feigneux compte environ 2 436 actes. La dépense s'élèverait à environ 974.40€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés, la numérisation des actes d'état civil par l'ADICO.

### **Questions diverses :**

- 1- **Réunion à la Sous- Préfecture avec la SCI le Blanc Terrier, les services de la DDT afin de clarifier la situation du camping géré par la SCI Le Blanc Terrier sur territoire de Feigneux-Morcourt.** Mme le Maire informe qu'une réunion a été demandée par les services de l'Etat afin de clarifier la situation administrative et urbanistique du camp du Soleil sur la commune. Elle a eu lieu le 20 février dernier. Monsieur le Sous-Préfet a demandé au gérant de la SCI le Blanc Terrier de lui fournir tout document nécessaire à une enquête administrative concernant ce camping dans un délai de deux mois. Documents que la commune n'a cessé de réclamer depuis plus d'une décennie et qui n'ont jamais été transmis. A réception desdits documents, les services de l'Etat procéderont à une analyse juridique approfondie.
- 2- **Etude concernant la sécurisation de la place Elisabeth Huraux et ses abords.** Une rencontre avec le bureau d'études AREA, en charge du projet a eu lieu le 16 février dernier. Celui-ci doit transmettre une actualisation du projet avec quelques variantes. Contact sera pris également auprès de M Moyaert, responsable de l'UTD de Pont Ste Maxence dans le cadre d'une convention avec la mairie pour les travaux prévus sur la voirie départementale.
- 3- **Informations CCPV :**
  - ✓ Madame le Maire informe que dans le cadre de la nouvelle procédure de collecte des ordures ménagères, la société VEOLIA interviendra dans la commune semaine prochaine afin de remettre les nouveaux contenants. Madame le Maire a interpellé le service collecte, rappelant que la configuration des rues de la commune Feigneux-Morcourt rendait la nouvelle collecte prévue par levée latérale à 99% irréalisable. La CCPV a répondu que malgré cet état de fait, la distribution de nouvelles poubelles sera maintenue.
  - ✓ Mme le Maire rappelle au conseil, que la CCPV a sollicité les communes afin de connaître les besoins en matière de reboisement. La commune de Feigneux a proposé la forêt communale de Feigneux comme site potentiel pour la plantation d'aulnes glutineux et le renouvellement de la peupleraie. La CCPV nous a donc informés que la

DDT (Direction Départementale des Territoires de l'Oise) a émis un avis favorable sur ce projet. Les modalités de reboisement nous seront transmises prochainement.

✓ SCOT (Schéma de cohérence Territoriale) Madame le Maire informe que la révision du SCOT est prévue à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire. Pour rappel, la commune de Feigneux avait rendu un avis défavorable suite à la non réponse des services de la CCPV concernant le projet de l'intégration de la commune de Feigneux dans la couronne du pôle urbain et sa couronne qui comprendrait les communes de Crépy-en-Valois, Lévigney, Rouville, Duvy, Sery-Magneval, Feigneux, Russy-Bémont et Gondreville.

✓ Mme le Maire informe d'une rencontre avec un bureau d'études mandaté par la CCPV afin de procéder à une étude de faisabilité du transfert des compétences Eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines sur le territoire de la CCPV (suite à la loi Notre). Messieurs Huraux Patrice et Waechter Rodolphe ont reçu ledit bureau d'études à la mairie et un certains nombres de document ont été ensuite transmis au bureau d'étude.

✓ Le dernier conseil communautaire qui était prévu le 1<sup>er</sup> mars 2018 n'a pu se tenir pour quorum non atteint. Celui-ci aura lieu sans condition de quorum le mercredi 7 mars 2018.

**4- Contestation d'un avis des sommes à payer concernant une prestation réalisée à la demande de la commune pour la mise en sécurité d'une voirie et Demande d'un propriétaire foncier de consultation des comptes communaux.** Mme le Maire informe le conseil de la contestation de recouvrement d'un avis des sommes à payer établi dans le cadre de l'intervention d'une société mandatée par la commune pour le dégagement et la mise en sécurité d'une voirie publique lors d'intempéries début janvier 2018, dû à une négligence d'entretien des parcelles boisées limitrophes des voies publiques. Ce même propriétaire foncier a fait la demande d'un rendez-vous en mairie afin d'y consulter les compte communaux. Un courrier en réponse a été transmis aux services juridiques de l'UMO pour avis.

**5- Points sur les devis en cours :** Réhabilitation de l'allée menant à l'entrée de l'Eglise, réhabilitation d'une partie de mur écroulé au niveau du square de l'école, devis pour acquisition d'un serveur en mairie et remplacement de l'onduleur.

**6- SIVOS :** projet de deux services à la cantine. Mme le Maire informe le conseil que les effectifs ont beaucoup augmenté à la cantine. Dans un souci de rendre ce moment le plus serein possible, l'étude de la mise en place de deux services est en cours d'étude.

**7- Sorties des Anciens 2018 :** Il est proposé une sortie au théâtre ou une croisière sur l'Oise : date à définir

**8- Point travaux changement éclairage LED :** une partie de l'éclairage a été changé. Des travaux de renouvellement du réseau basse tension rue de Houatte, sente de la

Houatte et sente Montregard vont commencer dès le lundi 5 mars 2018 jusqu' en mai, travaux totalement pris en charge par la SICAE.

**9- Chasse à courre :** les services de la gendarmerie ainsi que les services de la Préfecture ont interrogé les communes afin de savoir si des arrêtés d'interdiction de chasse à courre ont été pris. La commune de Feigneux n'a pas pris ce type d'arrêté. Mme le Maire interroge le conseil sur ce sujet qui sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

**10- Voisins vigilants :** Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été contactée par les services de gendarmerie concernant la mise en place de ce service. Un rendez-vous sera programmé avec la gendarmerie afin d'obtenir plus d'informations.

**11- Chemin des Brebis :** Des arbres sont tombés suite aux dernières intempéries. Un déblayage aura lieu prochainement.

**12- Elagage à Morcourt :** Un élagage sur le domaine public a été effectué rue du Moulin à Morcourt par Rodolphe Waechter aidé de Mohamed Attouss

**13-Remerciements :** Mme le Maire ainsi que l'ensemble du conseil municipal remercient vivement Messieurs HURAUX Patrice, Francis GENON, Mohamed ATTOUSS, et les Jardins de Valeuses pour leurs interventions très efficaces lors des épisodes neigeux sur la commune de Feigneux-Morcourt.

**14- Quelques dates :**

- 01/03/2018 : réunion EPSOVAL (épicerie solidaire)

02/03/2018 : réunion SAGEBA

05/03/2018 : réunion SEZEO

18/03/2018 : réunion UMO à Crépy-en-Valois

22/03/2018 : inspection annuelle Gendarmerie- Crépy.

26/03/2018 : conseil d'école

**15- Bornage de la rue du Moulin à Morcourt :** Dans le cadre de demandes d'entretien de parcelles boisées jouxtant la voirie rue du Moulin et dans la perspective d'une réhabilitation de celle-ci, un devis de bornage a été établi par le cabinet Greuzat (remplacement du cabinet GOSSART) pour un montant de 3 300€ TTC. Le conseil souhaite également faire établir un devis concernant la rue du Lavoir.

**Fin de séance à 00h15.**